

Le programme concerté Maroc (PCM) et les collectivités territoriales

Dernière mise à jour le 21 décembre 2007

LE PROGRAMME CONCERTÉ MAROC

Les **Programmes Concertés Pluri Acteurs (PCPA)** sont une nouvelle forme du partenariat entre le ministère français des affaires étrangères et les acteurs non gouvernementaux ; ils ont pour vocation de répondre à des priorités stratégiques partagées par le Ministère et les acteurs non gouvernementaux et de favoriser la complémentarité entre l'action publique et les initiatives de la société civile en matière de coopération.

Le **Programme Concerté Maroc (PCM)** tire son origine du « Temps du Maroc », événement culturel organisé en France en 1999, où des milliers de manifestations ont mis à jour la richesse de la coopération entre les sociétés civiles françaises et marocaines. La nécessité d'un partenariat global entre les deux pays s'est imposée auprès des gouvernements respectifs pour ainsi aboutir à la mise en place d'un Programme Pluri acteurs franco-marocain intégrant les acteurs de la société civile, les pouvoirs publics et les collectivités territoriales des deux pays dans une volonté de partenariat concerté.

Une première phase d'action (2002 - 2005) a réuni 19 associations françaises, 36 associations marocaines et les services de coopération du Ministère français des affaires étrangères et de l'Ambassade de France. Durant ces trois années, 15 projets ont pu être réalisés sur l'ensemble du territoire marocain. Cette première étape a permis la consolidation d'une dynamique de partenariats entre les associations des deux pays tout comme entre les associations marocaines elles-mêmes.

La seconde phase d'action, lancée en 2006 et courant jusqu'en 2010, a pour objectif de contribuer par une **stratégie concertée entre associations françaises et marocaines, en partenariat avec les pouvoirs publics**, à une plus **grande implication des jeunes dans la société marocaine**.

FONCTIONNEMENT

TROIS GRANDS THÈMES :

Trois champs d'intervention sont reconnus comme prioritaires :

- éducation et formation professionnelle
- économie sociale et solidaire
- citoyenneté et accès aux droits

PARTENAIRES :

- 60 associations marocaines
- 32 associations françaises
- Service de coopération du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAIIONG)
- Service de coopération de l'Ambassade de France au Maroc
- Ministère marocain du Développement social, de la Famille et de la Solidarité
- Entraide nationale

GOUVERNANCE DU PROGRAMME

- L'assemblée générale franco-marocaine réunit chaque année tous les membres du Programme, pour discuter des orientations générales du PCM et faire le bilan de ses activités.
- Le Comité de pilotage franco-marocain est chargé d'assurer l'animation et la conduite stratégique de l'ensemble du Programme¹.

OUTILS D'ACTION

Le programme s'articule autour de trois outils :

- **Le fonds d'appui aux projets (FAP)** : destiné au cofinancement de projets d'actions initiés conjointement par des associations partenaires françaises et marocaines. Les demandes de soutien passent par une commission de sélection élue. Deux appels à projet ont été lancés pour l'ensemble de la période. Les associations françaises sont les bénéficiaires de la subvention.
- **Le fonds d'appui aux initiatives régionales (FAIR)** : destiné au cofinancement d'actions à vocation régionale initiées à travers la création des pôles pluri-acteurs locaux permettant la mise en œuvre de stratégies d'action collectives régionales. La présence d'une collectivité locale marocaine dans le consortium est obligatoire. Il est l'objet d'un appel à projet annuel.
- **Activités transversales** : formations ; séminaires-forum pour croiser les savoirs ; groupements d'intérêt thématique ; capitalisation...

¹ Le comité de pilotage est composé : du chef de file (Solidarité Laïque), des pouvoirs publics français (MAE/SCAC) et marocains (Ministère du développement social, de la famille et de la solidarité), de l'Entraide Nationale marocaine, des représentants de 3 organisations françaises, de 6 organisations marocaines (dont 4 représentant les régions marocaines) et l'association française porteuse du Fonds d'appui aux projets (FAP) et de Cités Unies France.

FINANCEMENT

Le budget est évalué à 5 289 364 € sur une durée de 4 ans ;

Répartition des ressources prévisionnelles :

- MAE français : 3 919 559 euros (75% du budget)
- Fonds d'autres bailleurs : 1 369 806 euros (25% du budget).

DE L'INTÉGRATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LE PCM

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, ACTRICES DU RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le PCM constitue un **cadre de concertation** dont le but est le **renforcement des sociétés civiles** marocaines et françaises et de leur coopération. Si les bénéficiaires directs du dispositif sont les associations des deux pays (le programme permet le cofinancement de projets portés par les associations), le programme a mis en place des modalités de fonctionnement qui insistent sur la nécessité d'associer l'ensemble des acteurs du développement. L'objectif est en effet **l'émergence d'une société civile au niveau local, évolution qui ne saurait avoir lieu sans une concertation renforcée avec les collectivités locales marocaines**. Le Maroc ayant entamé depuis le début des années 2000 un processus de décentralisation, l'implication des pouvoirs publics locaux apparaît comme d'autant plus pertinente et incontournable dans la poursuite de cet objectif de renforcement de la société civile. Aussi, au delà des pouvoirs publics français et marocains, la participation des collectivités territoriales marocaines et françaises au PCM est sollicitée².

A l'issue de l'assemblée générale du PCM d'octobre 2007 à Rabat, il a été décidé **d'intégrer Cités Unies France au comité de pilotage du PCM** afin de renforcer la participation des collectivités territoriales marocaines et françaises au programme, en s'appuyant sur les partenariats de coopération décentralisée existant entre les deux pays.

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU PCM

L'intégration de Cités Unies France au comité de pilotage a plusieurs objectifs :

- Permettre un **échange d'information** systématique entre Solidarité Laïque et Cités Unies France sur les actions menées au Maroc par les associations et les collectivités françaises sur les thèmes soutenus par le PCM :
 - informer les collectivités territoriales françaises des actions menées conjointement par les associations françaises et marocaines au Maroc
 - informer les associations françaises et leurs partenaires marocaines des projets menés conjointement par les collectivités françaises et marocainesCet échange d'information doit encourager la création de **passerelles entre les actions des associations et des collectivités**, en s'appuyant sur la vitalité des partenariats de coopération décentralisée existant entre les deux pays.
- Offrir des temps de réflexion et de mutualisation (réunions, séminaires...) sur les pratiques des associations et des collectivités sur les thèmes du PCM.
- Permettre aux collectivités françaises d'informer les acteurs de leur territoire sur ce programme.

Dans les faits, les modalités de partenariat entre associations et collectivités engagées au Maroc existent déjà sous la forme suivante :

² Leur participation est notamment requise dans le cadre du FAIR, dans la mesure où la participation d'au moins une collectivité marocaine est nécessaire pour être éligible au fond.

- Les villes partenaires de Marseille et de Marrakech ont élaboré conjointement un projet d'appui à la jeunesse et l'appui à la structuration des associations marrakchis. En collaboration avec les associations du territoire des deux villes, ils ont déposé une demande de co-financement dans le cadre de l'appel à projets du FAP.
- Le conseil régional du Nord Pas de Calais a cofinancé le CEFIR (Centre d'Education et de formation Interculturel Rencontre) afin d'accompagner leur coopération décentralisée avec leur partenaire avec Doukala Abda.